

Université du Québec en Outaouais

La formation en langues autres que le français à l'UQO

Rapport final

par

Denis Dubé

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

19 janvier 2004

Préambule

Au moment de diffuser ce rapport, je souhaite sincèrement remercier toutes les personnes qui ont été associées aux divers travaux menés depuis environ deux ans. Cette opération a, encore une fois, permis de réaliser l'ampleur de l'engagement des membres de la communauté universitaire de l'UQO envers la qualité de la formation qui est offerte à nos étudiants. Un merci spécial aux membres du Comité consultatif dont les travaux ont balisé la réflexion qui a suivi. Je tiens à souligner aussi le travail de Dominique Charron, agent de recherche, qui a accompagné l'ensemble de la démarche et de Sylvie Séguin, assistante administrative, qui a assuré la publication des documents par Intranet.

Denis Dubé
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
État de la question	1
Recommandations	3
Annexe A – Rapport de consultation (19 décembre 2003)	
Annexe B – Rapport d'étape (19 septembre 2003)	

NOTE : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

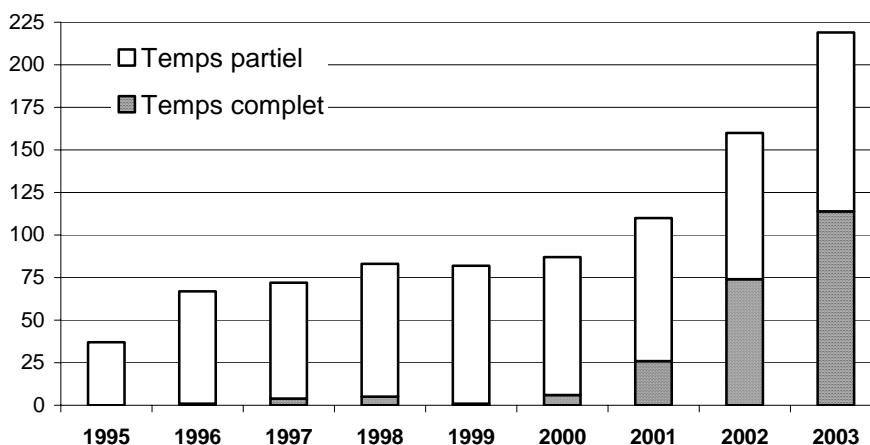
Introduction

Le présent document constitue le rapport final du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant la question des formations en langues autres que le français à l'UQO. Il résume de façon succincte les principaux éléments de la problématique de même que les grands constats des consultations qui ont été menées et il propose un ensemble de recommandations à l'intention des instances décisionnelles de l'UQO.

État de la question

C'est en 1995 que l'Université a commencé à offrir la Maîtrise en gestion de projets en langue anglaise suite à des demandes expresses de gestionnaires anglophones de la région qui souhaitaient recevoir cette formation, que l'UQO est la seule à offrir dans la région. Cette formule a eu du succès et la demande s'est étendue progressivement à d'autres programmes de cycles supérieurs en gestion¹. En décidant d'offrir ces programmes, l'Université ne s'est pas engagée à offrir des services en anglais sur son campus. Il faut souligner que, s'agissant de programmes fréquentés surtout à temps partiel par des professionnels et des gestionnaires, les activités avaient surtout lieu le soir et les fins de semaine. On pouvait ainsi s'attendre à ce que ces étudiants, encore peu nombreux, soient peu présents sur le campus. Toutefois, le profil de la population étudiante de ces programmes s'est modifié à partir de l'automne 2001, la part des étudiants à temps plein augmentant très rapidement. De plus, la demande a crû de façon très marquée à l'automne 2002 puis à l'automne 2003.

Évolution des inscriptions totales dans l'ensemble des programmes* offerts en anglais à l'UQO, selon le régime d'études, de l'automne 1995 à l'automne 2003



¹ *Les programmes offerts en 2003-2004 sont : Maîtrise en gestion de projet (et programmes associés), MBA spécialisé en services financiers, DESS exécutif en comptabilité de management.

Ainsi, face à une présence soudainement plus forte d'étudiants qui ne s'expriment pas en français sur le campus, à l'automne 2001, quelques employés ont fait valoir à leur supérieur qu'ils n'avaient pas les outils nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins de ces personnes. C'est également à l'automne 2001 qu'une question a été soulevée au Conseil d'administration de l'Université concernant un des programmes qui n'avait été offert que dans sa version anglaise, quelques étudiants francophones s'y étant inscrits faute de pouvoir le faire dans la version française qui ne fut pas offerte en raison du trop petit nombre d'étudiants admis.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'est donc engagé, en novembre 2001, à faire le point sur la question et il a mis en branle un processus de consultation et de collecte d'informations qui aura duré deux ans. Un Comité consultatif a été mis sur pied en décembre 2001, lequel a pu travailler à partir d'études et d'enquêtes réalisées par le Bureau du vice-recteur, travaux qui ont conduit à la rédaction du Rapport d'étape du vice-recteur en septembre 2003 ([Annexe B](#)). Le lecteur trouvera dans le Rapport d'étape et ses annexes toutes les études et les enquêtes réalisées ainsi que l'ensemble des réflexions et des prises de position du Comité consultatif.

Le rapport d'étape ne prend pas position quant à l'opportunité pour l'Université de continuer à offrir des programmes en d'autres langues que le français. Il conclut que l'Université, si elle souhaitait continuer à accueillir en ses murs des étudiants qui ne s'expriment pas en français, devrait leur offrir des services dans leur langue et ce, tout en préservant le caractère francophone de l'Établissement.² Soulignant le défi que pose la conciliation de ces deux positions, le rapport présente les voies de compromis envisagées par les membres du Comité consultatif. Il s'agit essentiellement de mesures qui permettraient de regrouper les services en d'autres langues au sein d'un nombre limité d'unités administratives, ou encore de réduire à un minimum acceptable l'étendue des services qui seraient offerts.

Le vice-recteur a ensuite entamé en octobre 2003 une nouvelle ronde de consultation afin de vérifier la faisabilité des mesures envisagées par le Comité consultatif. La préoccupation première était donc de nature essentiellement pragmatique : il s'agissait de déterminer s'il était possible, et dans quelles conditions le cas échéant, de donner des services en d'autres langues dans notre Établissement. Le lecteur trouvera à l'[Annexe A](#) le détail des informations recueillies dans le cadre de cette consultation.

La consultation a permis d'établir qu'il apparaît peu réaliste d'envisager une offre restreinte de services à une population qui ne s'exprime pas en français. En effet, chacun des services est important et tout étudiant est susceptible d'utiliser n'importe quel service, peu importe le programme dans lequel il est inscrit. Ainsi, pratiquement tous les services devraient être disponibles en anglais ou en d'autres langues. Par ailleurs, l'idée, soumise par le Comité consultatif, de regrouper plusieurs services sous forme de « guichets » qui seraient dédiés aux

² Le rapport souligne en effet la position unanime du Comité consultatif à l'effet que l'Université doit préserver son statut francophone et ce, quelle que soit la décision qu'elle prendra quant aux programmes offerts en d'autres langues.

personnes qui ne s'expriment pas en français n'apparaît pas réaliste non plus en raison de la difficulté que présente le regroupement de fonctions et de tâches variées au sein d'une unité restreinte. Il semble donc que l'alternative soit constituée de deux extrêmes : soit l'Université n'offre pas de service en d'autres langues que le français, soit elle les offre tous. Cette dernière option, qui reviendrait à toutes fins pratiques à rendre l'Université multilingue, s'inscrit en dissonance par rapport aux énoncés d'orientation de l'UQO.

Au-delà des aspects organisationnels et logistiques, la question des programmes offerts en langues autres que le français comporte une dimension idéologique importante. Bien que le processus de consultation n'ait pas visé à faire le point sur cet aspect, il est ressorti clairement des rencontres de consultation que le caractère francophone de l'Établissement est une valeur très importante pour les membres du personnel, lesquels ont manifesté leur adhésion de façon forte et parfois même assez émotive. Ceci se traduit en particulier dans la réticence manifestée par plusieurs à l'égard de ce qui est considéré comme un possible « virage linguistique » de l'Université, une perspective qui est perçue par plusieurs comme une menace. On craint en particulier que le fait d'offrir sur une base régulière des services en anglais ou en d'autres langues entraîne un accroissement de la demande pour de tels services et on s'inquiète des répercussions sur la qualité de la langue française au travail. Par ailleurs, cet attachement à la langue française donne lieu à des déchirements dans la mesure où il se heurte à une autre valeur fondamentale, qui est celle de la qualité de la formation et des services, valeur à laquelle adhèrent manifestement les personnels et les membres de la direction qui ont été consultés. Les personnels tiennent à donner un bon service et n'hésitent pas à rendre les services en anglais, mais ils préféreraient ne pas être tenus de le faire.

Recommandations

Le processus de collecte d'informations et de réflexions collectives, qui aura duré deux années, nous aura permis d'identifier des assises à une prise de décision éclairée sur la question de la formation en langues autres que le français à l'UQO. Il apparaît nettement que l'Université ne peut se permettre de continuer à accueillir des étudiants qui ne s'expriment pas en français sur son campus, à moins de leur offrir des services complets dans leur langue. Comme une telle offre de services ne semble pas réaliste sur le plan matériel, en plus de susciter des réticences importantes au sein du personnel, il faudrait que l'Université cesse d'offrir des programmes en anglais sur son campus.

Ceci n'exclut pas la possibilité d'intégrer un nombre limité d'activités en langues autres que le français à l'intérieur des programmes de l'Université. Ceci n'exclut pas non plus la possibilité d'offrir, notamment dans une perspective de formation continue, des programmes en d'autres langues que le français, mais dans un modèle limité à des cohortes fermées poursuivant des études hors campus. L'Université pourrait également étudier la possibilité d'offrir des programmes à l'intention de la population anglophone en procédant en partenariat, par exemple avec le collègue Heritage.

Le fait de mettre fin à l'offre de versions anglaises de nos programmes aura certainement une incidence immédiate et significative sur la fréquentation des programmes concernés, particulièrement pour les programmes en gestion de projet. Il y aurait lieu de compenser cet effet en exploitant d'avantage le potentiel de ces programmes auprès des clientèles francophones, notamment à l'international. Le programme de Maîtrise en gestion de projet pourrait bénéficier de la définition de spécialités, comme par exemple l'idée d'une spécialisation en gestion des projets internationaux soulevée dans le plan de développement académique de l'Université.

Enfin, il importe de souligner que l'Université a un engagement auprès des étudiants actuellement admis dans les versions anglaises de ses programmes et qu'elle se doit de leur offrir les activités et leur fournir les outils appropriés afin qu'ils puissent compléter leur programme. De plus, l'Université a déjà convenu d'ententes avec des partenaires internationaux qui prévoient l'offre de formation en anglais. Ces ententes devront évidemment être respectées.

Conséquemment à ce qui précède, nous recommandons que le Conseil d'administration mandate la direction de l'Université, afin :

- 1) Que l'Université cesse d'admettre des étudiants aux versions anglaises de ses programmes à compter de l'été 2004.**
- 2) Que soit désignée, sur une base temporaire, une personne ressource pour les étudiants déjà admis et qui ne s'expriment pas en français. Cette personne recevra les demandes des étudiants et veillera à y répondre, soit en les acheminant soit en accompagnant les étudiants auprès d'autres services.**
- 3) Que soit priorisé le développement, prévu à la planification de développement académique de l'UQO, d'une spécialisation en gestion des projets internationaux au sein du programme de Maîtrise en gestion de projet.**
- 4) Que le projet de Politique linguistique actuellement en élaboration prévoit les dispositions visant à encadrer les exigences relatives à la connaissance du français pour toute personne embauchée par l'Université.**
- 5) Que la Commission des études soit invitée à proposer au Conseil d'administration des paramètres limitant le nombre de cours en langues autres que le français pouvant être suivis par un étudiant dans le cadre d'un programme à l'UQO. À titre indicatif, les activités suivies en langues autres que le français dans les programmes pourraient ne représenter pas plus de 10% des crédits au premier cycle et de 30% des crédits de la scolarité aux cycles supérieurs.**

- 6) Que la dispensation de toute activité dans une langue autre que le français (à l'exception des cours de langue) soit conditionnelle à la dispensation de cette même activité en français au même trimestre. Cette mesure vise à assurer qu'en aucun cas un étudiant soit obligé de suivre un cours dans une langue autre que le français pour pouvoir poursuivre son cheminement. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pourrait autoriser des exceptions à cette règle générale et devrait en faire état à la Commission des études et au Conseil d'administration.**

- 7) Que soient définies des modalités permettant d'autoriser l'offre de formations à des étudiants qui ne communiquent pas en français dans le cadre d'ententes particulières impliquant une prestation en cohorte fermée, sans accès aux services offerts sur le campus.**